

Day	Min	Max	Precip
MER 25	10	21	0
JEU 26	11	22	0
VEN 27	13	27	0
SAM 28	14	28	0
DIM 29	12	27	0
LUN 30	12	27	0

Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Black-rot**
- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

Stades phénologiques



La floraison est enclenchée dans la majorité des situations. Les parcelles les plus précoces de Gamay et Chardonnay sont au stade "fin floraison" et les parcelles les plus tardives de Mauzac et de Duras sont au stade "boutons floraux séparés".

"Début floraison" sur Fer servadou

DONNEES METEOROLOGIQUES

Météorologie:

La semaine dernière a été estivale et sèche. Cette semaine, les températures sont en baisse, il n'y a toujours pas de pluie prévue.

BLACK-ROT

Analyse de risque

Observations:

Quelques taches récentes sur feuilles ont été ponctuellement observées la semaine dernière. Cette sortie de taches de faible ampleur est à relier aux pluies très localisées du 3 mai.



Taches de black-rot sur feuille

Analyse de risque:

La période de risque est en cours. Selon les prévisions actuelles, aucune pluie n'est prévue.

Préconisations

Aucune pluie n'est annoncée pour la semaine en cours. Attention en présence de symptômes sur feuilles, des repiquages sont possibles, lors des rosées et brouillards matinaux. Surveillez l'évolution des prévisions météo et intervenez avant les pluies sur l'ensemble des parcelles.

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

A retenir

Attention, en présence de taches, des repiquages sont possibles avec l'humidité matinale.

MILDIU

Analyse de risque

Observations:

Aucun nouveau symptôme n'a été signalé sur le vignoble.



Mildiou sur feuille

Modélisation:

La semaine dernière a encore été sèche sur l'ensemble des secteurs, aucune contamination épidémique n'a été modélisée.

Sur l'ensemble des secteurs, il faudrait un cumul supérieur à 40 mm pour déclencher des contaminations épidémiques.

Selon les prévisions actuelles, aucune pluie n'est annoncée dans les prochains jours.

Préconisations

La pression exercée par le mildiou est très faible et aucune pluie n'est prévue. Le cumul nécessaire pour engendrer des contaminations épidémiques est supérieur à 40mm. Surveillez l'évolution des prévisions météo et intervenez avant les pluies si nécessaire.

* *Bouillie bordelaise RSR Disperss, Frégate SC, Kocide 35 DF, Héliocuvivre, Cuproxat SC, ChampFlo Ampli, sont des spécialités à base de cuivre.*

La dose de cuivre métal à prévoir :

* 200g/ha

Attention le nombre d'application maximum des produits à base de cuivre varie selon les spécialités.

Alternatives

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

A retenir

Toujours pas de pluie prévue cette semaine.

OIDIUM

Analyse de risque

Observations:

A ce jour, aucun symptôme n'est observé au vignoble.

Analyse de risque:

La floraison, est la période de sensibilité maximale des grappes. Un risque de contamination est possible jusqu'à "fermeture de la grappe".

Les conditions actuelles sont très favorables, des contaminations sont possibles.

Préconisations

Les conditions météorologiques actuelles sont très favorables, intervenez sur l'ensemble des parcelles. Soyez vigilants sur les parcelles sensibles.

* *Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée).*

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, elle est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

* *Fluidosoufre pour poudrage, soufre, 25kg/ha (dose homologuée), 15 à 20kg/ha (dose conseillée), (3 applications max) .*

A retenir

Les conditions sont très favorables aux contaminations, protégez l'ensemble des parcelles.

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Eudemis : Le vol est terminé, les premiers glomérules sont visibles.

Analyse de risque

La floraison est enclenchée sur la majorité des parcelles, prévoir un dénombrement des glomérules la semaine prochaine. Il permet d'évaluer le niveau de pression de la G1.



Glomérules sur inflorescence.

Seuil de nuisibilité: 50 glomérules pour 100 inflorescences.

(Avec confusion sexuelle: 5 à 10 inflorescences avec au moins un glomérule pour 100 inflorescences).

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager. La gestion de la deuxième génération sera raisonnée en fonction du nombre de glomérules observés en G1. Si lors du comptage des glomérules, le seuil de nuisibilité est dépassé, un traitement devra être placé sur les pontes en G2.

Pour les piègeurs, penser à changer les capsules de phéromones.

Alternatives

La confusion est une méthode biocontrôle.

A retenir

Faire des comptages la semaine prochaine.

CICADELLES VERTES

Analyse de risque

Observations

Des larves sont fréquemment observées sur le vignoble, les populations peuvent être importantes.

Analyse de risque

Ce sont les larves qui sont à l'origine des dégâts de grillure. La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires.

Larves de cicadelle verte (photo Vivalis)



Préconisations

Surveillez vos parcelles, les interventions sont à réaliser dès l'apparition des jeunes larves.

Les populations de cicadelles sont gérées par des applications d'argiles:

*Sokalciarbo wp, Baikal kaolin, 10kg/ha (4 applications max)

*Argibio, Kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFU engrais)

Alternatives:

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle.

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations

Des larves au stade L1 et L2 sont observées sur le vignoble.

Larve L1 de cicadelle de la flavescence dorée



Préconisations

Les dates de traitement ont été fixées par la DRAAF. Le T1 devra être réalisé entre le 7 et 19 juin.

Attention: épamprer les parcelles avant de traiter, pour que les larves soient présentes dans la végétation et touchées par le traitement.

A retenir

T1 du 7 au 19 juin.

MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES 21

Les biocontrôles ; une alternative aux produits phytosanitaires issus de la chimie.

Les biocontrôles sont des produits qui utilisent des mécanismes naturels pour lutter contre les ennemis des cultures. Les biocontrôles, regroupent des méthodes de protection préventives, qui ne visent pas à l'éradication du parasite ou de la maladie, mais plutôt à limiter sa présence.

Les biocontrôles, ont un profil toxicologique sur la santé humaine et l'environnement plus favorable que les produits phytosanitaires issus de la chimie. Ils permettent de mieux préserver la biodiversité.

Les biocontrôles ne sont pas systématiquement utilisables en agriculture biologique (par exemple les spécialités à base de phosphonate).

Les 4 catégories de biocontrôle et leurs usages en viticulture

- **Les macro-organismes** : ils regroupent les auxiliaires utilisés en lutte biologique, ce sont des invertébrés, insectes, acariens, nématodes.

Ils ne figurent pas dans la liste des biocontrôles car ils ne sont pas soumis à l'autorisation de mise sur le marché (AMM).

* les typhlodromes (phytoséides) prédateurs des acariens.

* les trichogrammes, petites guêpes qui vont parasiter les oeufs de tordeuses de la grappe (Tricholine vitis).

- **Les micro-organismes** : ils regroupent les organismes vivants microscopiques, bactéries, levures, champignons, virus...

* *Bacillus thuringiensis* est efficace contre les vers de la grappe (Delfin, Dipel DF...).

* *Cerevisane* (parois de levures) est utilisé contre le mildiou (Roméo).

- **Les médiateurs chimiques** : ils comprennent les phéromones d'insectes (molécule de comportement sexuel) et les kairomones (molécule de communication).

Les phéromones sont utilisées dans la confusion sexuelle, mais elles permettent également le suivi des vols des ravageurs et le contrôle de populations d'insectes par le piégeage massif.

* Phéromones utilisées dans les diffuseurs pour la confusion sexuelle, contre les vers de la grappe. Elles sont également utilisées pour le suivi des vols d'eudemis (pièges).

- **Les substances d'origine naturelle** : elles sont composées de substances présentes dans le milieu naturel. Elles peuvent être d'origine, végétale, animale ou minérale.

Dans cette catégorie sont recensés des stimulateurs des défenses des plantes (SDP). Ils sont préconisés en association avec d'autres produits phytosanitaires à des doses réduites, le cuivre par exemple.

* Phosphonate de potassium et disodium phosphonate sont utilisés contre le mildiou de la vigne, ce sont des stimulateurs des défenses de la plante (Etonan, LBG01F34, Redeli...).

* COS OGA est un SDP, issu de carapaces de crustacés, il est également utilisé contre le mildiou (Blason, Bastid...).

* le soufre d'origine minérale à de nombreuses applications. Il a un effet freinant sur certains ravageurs (érisse, acariose et acariens) et il est efficace sur l'oïdium et l'excoriose. Le soufre n'est pas homologué contre le black-rot, mais il a une efficacité secondaire sur cette maladie.

* L'huile essentielle d'orange douce est utilisée contre le mildiou. Elle a un effet dessiccant sur les taches déclarées. Elle a également une efficacité sur certains insectes, (cicadelle verte, thrips...).

Réglementation :

Hormis la catégorie des «macro-organismes», les produits de biocontrôle sont soumis à Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Ils sont considérés comme des produits phytopharmaceutiques (PPP).

La liste des produits de biocontrôle homologués en viticulture est accessible depuis la Newsletter.

DIVERS



Carences: De nombreux symptômes de carence en potasse et de chlorose ferrique sont observés sur le vignoble.

Carence en potasse

Cochenilles: l'essaimage a débuté.



Cochenilles, essaimage des jeunes larves (photo Vitivista)

Méligèthes: De nombreuses méligèthes sont présentes dans les inflorescences.



Méligèthes



Eutypiose: présence de pieds atteints sur les parcelles.

Fer servadou atteint par l'eutypiose

Prochain bulletin le 31 mai

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/doc_alternatives_cepp_viti_12_04_2022.pdf



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 - 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,
Marie Laure MURATET
v.vigues@tarn.chambagri.fr - 06.68.91.10.73
t.massol@tarn.chambagri.fr - 06.69.08.07.81
ml.muratet@tarn.chambagri.fr - 06.69.32.70.75

